

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 février 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN
- Absent(s) : Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG
- Rapporteur : Madame Chantal JEANPERT

**N° CP/2018/032 - 13010 - Actions de prévention**  
**Proposition de délégation des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de renouveler la délégation à l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion de prestations sociales à l'UDAF pour la période 2018-2021 ;
- décide que la rémunération de mesures s'effectuera de la manière suivante :
  - . de 0 à 120 mesures/mois : 230 € / mesure
  - . 121 mesures/mois et plus : 222 € / mesure
- approuve les termes du projet de convention de délégation, annexé à la délibération, à conclure avec l'UDAF ;
- autorise son président à signer cette convention.

**Non participation au vote :** Monsieur Etienne BURGER

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180219-lmc1116430-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 26/02/18